



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

7 Rue Roland Martin Bât B / 1er étage - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

7 Rue Roland Martin Bât B / 1er étage - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Fédération Française d'Haltérophilie Musculation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Française d'Haltérophilie Musculation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 mai 2026

KPMG SA

Erik Boulois

Associé

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	77 910	40 010	37 900	33 280
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	31 800		31 800	28 200
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	310 682	244 103	66 579	105 760
Autres immobilisations corporelles					
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	9 000		9 000	3 500	
Autres immobilisations financières	11 587		11 587	11 229	
TOTAL (II)	440 979	284 113	156 866	181 969	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	12 658	5 140	7 517	10 648
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	232 622	1 690	230 932	211 081
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	33 470		33 470	32 781
Charges constatées d'avance	88 149		88 149	74 021	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers et jetons détenus					
Disponibilités	1 045 073		1 045 073	1 021 821	
TOTAL (III)	1 411 971	6 830	1 405 141	1 350 353	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	1 852 950	290 943	1 562 007	1 532 322	
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			20 587	14 729	
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	26 898	26 898
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	456 264	454 395	
Excédent ou déficit de l'exercice	(4 349)	1 869	
Total des fonds propres (situation nette)	478 813	483 162	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	113 216	148 916	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	113 216	148 916	
Total des fonds propres	592 029	632 078	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instrument financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	406 788	328 598
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	82 055	98 444
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 832	18 187	
Produits constatés d'avance	457 303	455 015	
Total des dettes (1)	969 978	900 244	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF	1 562 007	1 532 322	
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	969 978	900 244	
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	83 573	87 433
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	4 367	5 464
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	445 028	426 608
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 000 560	1 027 834
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	215	16
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 102	46 971
	Utilisations des fonds dédiés		15 355
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	638 822	612 308	
	Total des produits d'exploitation	2 173 668	2 221 990
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	6 388	3 172
	Variation de stocks	2 885	543
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 372 359	1 377 462
	Aides financières	168 682	205 082
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 167	18 491
	Salaires	414 092	527 371
	Cotisations sociales	113 779	134 156
	Dotation aux amortissements et dépréciations	47 127	47 782
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	43 276	18 001	
	Total des charges d'exploitation	2 181 755	2 332 060
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(8 088)	(110 070)

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(8 088)	(110 070)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		3 739	5 101
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			250
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			3 739	5 351
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			3 739	5 351
RESULTAT COURANT avant impôts			(4 349)	(104 719)
	Produits exceptionnels			106 877
	Charges exceptionnelles			289
RESULTAT EXCEPTIONNEL				106 588
	Participation des salariés aux résultats			
	Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS			2 177 407	2 334 217
TOTAL DES CHARGES			2 181 755	2 332 349
EXCEDENT ou DEFICIT			(4 349)	1 869
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Dons en nature			
	Prestations en nature			
	Bénévolat			
	TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens			
	Prestations			
	Personnel bénévole			
	TOTAL			

Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Le bilan arrêté le 31 décembre 2025 présente un total de 1 562 007.41 €.

Le compte de résultat sur la période dégage une **perte de - 4 348.96 €**.

La période considérée pour l'établissement de ces comptes annuels s'étale du 01/01/2025 au 31/12/2025.

I – PRESENTATION DE L'ENTITE

La Fédération Française d'Haltérophilie – Musculation (FFHM) est une Fédération délégataire qui fonde son action sur le développement de l'haltérophilie et musculation en France métropolitaine et sur l'ensemble des régions et collectivités d'outre-mer.

L'association a, entre autres, pour objet d'organiser, de contrôler et de mener toutes actions propres à développer la pratique : de l'haltérophilie et de la musculation et de contribuer, par ces activités au développement et à la promotion de l'éducation et de la culture. La FFHM a également pour objet de mettre en place la réglementation de l'activité sportive, d'assurer la formation et le perfectionnement de ses cadres/entraîneurs et de définir les règles (sécurité, contrôle, surveillance médicale...) d'organisation des compétitions.

Pour mener à bien ces projets, l'association est administrée actuellement par un Comité Directeur composé de 29 membres et d'un Bureau Directeur composé de 12 membres. Des commissions spécifiques sont mises en place pour traiter de sujets qui leurs sont dédiés (commission d'arbitrage, commission médicale...).

Les ressources de la Fédération proviennent notamment des affiliations et adhésions des membres à la Fédération, des subventions étatiques, de droits d'inscription aux compétitions, de partenariats, de formation ou encore de services rendus aux membres de l'association.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les comptes de l'association sont présentés conformément au Règlement ANC n° 2022-06, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, et au Règlement ANC n° 2023-03, modifiant le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.



Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Le fait générateur retenu pour l'enregistrement des cotisations est l'encaissement.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques - Changements de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 a été publié au Journal Officiel le 30 décembre 2023. Les règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 s'appliquent de manière obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux changements prévus par le règlement sont :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges ;
- Actualisation du plan de comptes ;
- Modernisation et mise à jour des modèles d'états financiers.

L'exercice ouvert le 1er janvier 2025 est le premier exercice pour lequel ce nouveau règlement s'applique, sans emporter conséquence sur les exercices antérieurs. Cette première application constitue un changement de méthode comptable. Il convient de préciser que l'application de ce règlement n'entraîne aucune modification des capitaux propres d'ouverture.

Ci-après un tableau de comparabilité des exercices 2024 et 2025 :



	31 décembre 2025	31 décembre 2024 Règl.ANC 2022-06	31 décembre 2024	Variation 2025/2024 Règl. ANC 2022-06
Cotisations	83 573 €	87 433 €	87 433 €	- 3 860 €
Ventes biens & services	449 395 €	432 072 €	432 072 €	17 323 €
Produits tiers financeurs	1 000 775 €	1 065 834 €	1 027 850 €	- 65 059 €
Rep.s/amort., dép.& provisions	1 102 €	351 €	351 €	751 €
Transfert charges d'exploitation	- €	46 620 €	46 620 €	- 46 620 €
Utilisation fonds dédiés	- €	15 355 €	15 355 €	- 15 355 €
Autres produits	638 822 €	681 202 €	612 308 €	- 42 379 €
Total produits d'exploitation	2 173 668 €	2 328 867 €	2 221 990 €	- 155 199 €
Achats MP & marchandises	6 388 €	3 172 €	3 172 €	3 216 €
Variation de stocks	2 885 €	543 €	543 €	2 342 €
Autres achats & charges externes	1 372 359 €	1 377 462 €	1 377 462 €	- 5 102 €
Aides financières	168 682 €	205 082 €	205 082 €	- 36 401 €
Impôts & taxes	13 167 €	18 491 €	18 491 €	- 5 324 €
Charges de personnel	527 872 €	661 526 €	661 526 €	- 133 655 €
Dotations aux amort.& aux dépréc.	47 127 €	47 782 €	47 782 €	- 655 €
Dotations aux provisions	- €	- €	- €	- €
Reports en fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
Valeurs compt.immo.cédées	- €	- €	- €	- €
Autres charges	43 276 €	18 290 €	18 001 €	24 986 €
Total charges d'exploitation	2 181 755 €	2 332 349 €	2 332 060 €	- 150 593 €
Résultat d'exploitation	- 8 088 €	- 3 482 €	- 110 070 €	- 4 605 €
Produits financiers	3 739 €	5 351 €	5 351 €	- 1 612 €
Charges financières	- €	- €	- €	- €
Résultat courant	- 4 349 €	1 869 €	- 104 719 €	- 6 217 €
Produits exceptionnels	- €	- €	106 877 €	- €
Charges exceptionnelles	- €	- €	289 €	- €
Participation des salariés	- €	- €	- €	- €
Impôts s/les bénéfices	- €	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	- 4 349 €	1 869 €	1 869 €	- 6 217 €

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurant au bilan représentent des logiciels et droits incorporels informatiques. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 6 ans.

2) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de leur estimation de durée de vie :

Immobilisations corporelles	Mode	Durées d'amortissement
Matériel sport et animation	L	3 à 7 ans
Installations et aménagements	L	5 à 10 ans
Matériels de transport	L	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier	L	3 à 10 ans

3) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- D'avances sur convention pour un montant de 9 000 €
- De dépôts en cautionnement pour 11 587.22 €



4) Fonds propres

Ils sont notamment constitués des fonds propres et du report à nouveau.

	Affectation du résultat				
	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	26 898,21 €				26 898,21 €
Report à nouveau	454 395,17 €	1 868,53 €			456 263,70 €
Excédent N-1	1 868,53 €	-1 868,53 €			0,00 €
Sous-total	483 161,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	483 161,91 €
Déficit N					-4 348,96 €
Subvention d'investissement	148 916,05 €		3 600,00 €	39 300,02 €	113 216,03 €
Total fonds propres					592 028,98 €

5) Subventions et fonds dédiés

Les subventions sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2025.

Subventions d'investissement	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Montant nominal	199 323 €	3 600 €	0 €	202 923 €
Quotes-parts virées au résultat	50 407 €	39 300 €	0 €	89 707 €
Montant net en fonds propres	148 916 €	-35 700 €	0 €	113 216 €

En 2025, une quote-part de subvention d'investissement a été virée au résultat pour un montant de 39 300.02 €.

6) Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût historique.

7) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1) Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Acquisition	Diminution	Valeur au 31/12/2025
Logiciels	29 880 €	- €	- €	29 880 €
Autres incorporelles	36 030 €	12 000 €	- €	48 030 €
Immo incorporelles en cours	28 200 €	3 600 €	- €	31 800 €
Total immo. incorporelles	94 110 €	15 600 €	- €	109 710 €
Matériel sport et animation	131 751 €	- €	- €	131 751 €
Installations et agencements	19 276 €	- €	- €	19 276 €
Matériel de transport	118 697 €	- €	16 138 €	102 560 €
Matériel de bureau	957 €	- €	- €	957 €
Matériel informatique	43 273 €	- €	- €	43 273 €
Mobilier	12 865 €	- €	- €	12 865 €
Total immo. corporelles	326 820 €	- €	16 138 €	310 682 €
Total immo. financières	14 729 €	5 859 €	- €	20 587 €
Total	435 658 €	21 459 €	16 138 €	440 979 €

Les acquisitions d'immobilisations réalisées sur l'année 2025 portent sur des immobilisations incorporelles (scoresheet et carnet d'entraînement numérique), et la diminution correspond à la sortie d'un véhicule.

2) Etat des amortissements

Amortissements	Taux amortissement	Mode amortissement	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2025
Logiciels	entre 20% et 33,33%	Linéaire	1 660 €	4 980 €	- €	6 640 €
Autres incorporelles	16,67%	Linéaire	30 970 €	2 400 €	- €	33 370 €
Total immo. incorporelles			32 630 €	7 380 €	- €	40 010 €
Matériel sport et animation	entre 10% et 33,33%	Linéaire	82 244 €	17 553 €	- €	99 797 €
Installations et agencements	entre 10% et 20%	Linéaire	19 276 €	- €	- €	19 276 €
Matériel de transport	entre 25% et 33,33%	Linéaire	65 067 €	20 718 €	16 138 €	69 648 €
Matériel de bureau	20%	Linéaire	957 €	- €	- €	957 €
Matériel informatique	33,33%	Linéaire	40 649 €	910 €	- €	41 560 €
Mobilier	entre 10% et 33,33%	Linéaire	12 865 €	- €	- €	12 865 €
Total immo. corporelles			221 059 €	39 181 €	16 138 €	244 103 €
Total			253 690 €	46 561 €	16 138 €	284 113 €



3) Echéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		< 1 an	> 1 an
Fournisseurs - Acpte sur commandes	2 673 €	2 673 €	
Clients	218 137 €	216 448 €	1 690 €
Autres créances	30 797 €	30 797 €	
Charges constatées d'avance	88 149 €	88 149 €	
Factures à établir	14 485 €	14 485 €	
Total	354 240 €	338 066 €	1 690 €

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		< 1 an	> 1 an
Dettes fournisseurs	406 788 €	406 788 €	
Dettes sociales	75 598 €	75 598 €	
Dettes fiscales	6 457 €	6 457 €	
Autres dettes	23 832 €	23 832 €	
Produits constatés d'avance	457 303 €	457 303 €	
Total	969 978 €	969 978 €	0 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice			

4) Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs - Factures non parvenues	180 198 €
Autres charges à payer	20 212 €
Personnel - Salaires et primes à payer	13 584 €
Personnel - Congés à payer	10 780 €
Personnel - Charges sur congés à payer	5 256 €
Personnel - Charges fiscales à payer	4 204 €
Personnel - Charges sur salaires et primes à payer	97 €
Total	234 331 €

5) Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Autres produits à recevoir	20 222 €
Clients factures à établir	14 485 €
Charges sociales - Produits à recevoir	417 €
Total	35 124 €



6) Charges et produits constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont des produits et des charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

IV – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1) Composition du résultat

Détail résultat	Montant
Résultat d'exploitation	-8 088 €
Résultat financier	3 739 €
Résultat exceptionnel	0 €
Total	-4 349 €

2) Détail des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Montant brut
Subventions	1 000 560 €
Licences	619 753 €
Formation Continue	182 411 €
Affiliations	83 573 €
Formations professionnelles	82 626 €
Participations stages	81 798 €
Inscriptions compétitions	59 191 €
Autres participations	17 837 €
Indemnité assurance	16 500 €
Autres produits	15 051 €
Partenariats	10 000 €
Ventes de marchandises	4 367 €
Total	2 173 668 €



V – AUTRES INFORMATIONS

1) Evènements significatifs de l'exercice

RAS

2) Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2025

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Employés	7	
Directeur Technique National (DTN)		1
Entraîneurs Nationaux (EN)		3
Conseillers Techniques Nationaux (CTN)		11
Conseillers Techniques Régionaux (CTR)		6
Total	8	21

L'effectif administratif de la Fédération reste stable en 2025, seuls les salariés « vacataires » ont été intégré au calcul de l'effectif moyen en 2025.

3) Engagements financiers

Engagements donnés

Nature des engagements donnés	Total	< 1 an	> 1 an
Effets escomptés non échus			
Avals et cautions			
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Engagement de retraite	10 482 €		10 482 €
Total	10 482 €	0 €	10 482 €

La méthode de valorisation des engagements de retraite consiste à :

- ✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).



- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- ✓ Taux d'actualisation : 3,5 %
- ✓ Taux de revalorisation des salaires : 1 %
- ✓ Taux de charges sociales patronales : 46.8 % NC et 65.79 % C
- ✓ Hypothèse de turn-over moyen
- ✓ Table de mortalité : INSEE 2019-2021

Contributions bénévoles

La valorisation du bénévolat a commencé à être mis en place en 2021 au sein de la FFHM, la valorisation retenue pour l'ensemble des membres du bureau est de 40 €/h soit l'équivalent d'environ 3.5 SMIC. Taux auquel sont ajoutées les charges sociales pour déterminer un taux de valorisation de 60 €/h.

La FFHM a estimé 519 heures de réunion des instances dirigeantes en 2025, soit une valorisation du bénévolat à 31 140 €.

Contributions en nature

Selon une convention signée avec les Ministères des Sports, des Solidarités et de la Santé, du Travail, de l'Education Nationale et de la Jeunesse, les moyens alloués, au titre des moyens en personnel mis à disposition, s'élèvent à 1 783 782 €

4) Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 16 320 €.

5) Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, la rémunération totale des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'élève à 0 €.

6) Organisme de Formation

La Fédération Française d'Haltérophilie Musculation est également organisme de formation agréé, et à ce titre réalise des prestations de formations professionnelle continue.



Son activité de formation est composée de deux types de prestations à destination de ses pratiquants licenciés, des dirigeants et bénévoles, ou encore toute personne souhaitant acquérir les brevets fédéraux :

- Les prestations de formations fédérales,
- Les prestations de formation professionnelle continue, en direct et en sous-traitance pour d'autres organismes de formation professionnelle continue.

DETAILS DES RESSOURCES LIEES A LA FORMATION			
Origine des fonds	Montant 2025	Montant 2024	%
1-Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers			
Entreprises	- €	- €	
Etat, Collectivités locales, Etablissements publics	- €	- €	
Entreprises, FONGECIF, OMA, FAF	- €	- €	
Particuliers	- €	- €	
Sous-total 1	- €	- €	0%
2-Ressources provenant des pouvoirs publics			
Instance Européennes	- €	- €	
Etat	- €	- €	
Régions	- €	- €	
Autres collectivités territoriales	- €	- €	
Sous-total 2	- €	- €	0%
3-Autres			
Autres organismes de formation	- €	- €	
Autres ressources	269 562 €	237 643 €	100%
Sous-total 3	269 562 €	237 643 €	100%
TOTAL DES RESSOURCES	269 562 €	237 643 €	

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE			
Finalité des actions	Montant 2025	Montant 2024	%
Diplômantes			
Perfectionnement professionnel et qualifiant	183 703 €	156 713 €	100%
Insertion sociale			
TOTAL	183 703 €	156 713 €	

DETAILS DES CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES		
Conventions de ressources publiques affectées	Montant 2025	Montant 2024
TOTAL	- €	- €

LISTE DES CONVENTIONS DE SOUS-TRAITANCE		
Conventions de sous-traitance	Montant 2025	Montant 2024
TRANSFAIRE	29 884 €	29 860 €
TOTAL	29 884 €	29 860 €

